

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

2/353. du 28/4/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFF/22024/86
portant intégration et nomination de
Monsieur KIMIA-KOUKOKO Armel, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A N S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1973;
(/u la loi n° 25/00 du 13.11.1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1973;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2067/FP du 21.6.1968 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/
62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages pro-
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1978 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant no-
mination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au dé-
cret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux
intérêts des Membres du Gouvernement;
(/u le dossier de candidature constitué par l'in-
térêté;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS.

SECRET :

ARTICLE 1er.—En application des dispositions combinées du décret N° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur KIMIA-MOUKOKO Arnel, né le 28 Septembre 1951 à Kolo-Mouyandzi, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimiste-Technologue, Spécialité : Technologie Chimique du traitement du Pétrole et du gaz obtenu à l'Institut de Pétrole et de Chimie d'Azerbaïdjan Aziz-mekov (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./6

BRASZAVILLE, le 28 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

Rodolphe A D A D A .—
Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.—

Le Ministre des Finances

Bernard COLBO MATSICHA.—

Itlhi Cassetourba LEROUINZOU.—

AMPLIATIONS:

JORFC.....1
DGETP.DFP.....3
DEF/BST.....1
D.E.....3
D.C.F.....1
M.M.E.....1
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCN/EC.....2/-